



Municipalité des Cèdres

AVIS DE PUBLICATION

Entrée en vigueur

Règlement numéro 304-13-2022 modifiant le plan d'urbanisme numéro 304-2008 et ses amendements

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance extraordinaire tenue le 28 juin 2022, le Conseil a adopté le règlement numéro 304-13-2022 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 304-2008 et ses amendements.

En résumé, le règlement numéro 304-13-2022 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 304-2008 et ses amendements vise à assurer la concordance avec le règlement numéro 167-26 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de mettre en œuvre la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec numéro 430302 ordonnant l'exclusion d'une partie du lot 2 047 948 de la zone agricole. Le règlement vise plus spécifiquement à permettre une école et un parc sur une superficie approximative de 3,85 hectares sur une partie du lot 2 047 948.

Ce règlement est entré en vigueur le 12 août 2022, soit à la date de délivrance du certificat de conformité émis par la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Les Cèdres situé au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec) du lundi au vendredi de 9h à 16h30.

Donné à la Municipalité des Cèdres, ce 28^e jour du mois de septembre 2022

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 304-13-2022 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 304-2008 et ses amendements aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet en date du 28 septembre et dans le journal La Voix Régionale, en date du 5 octobre 2022.

Donné à la Municipalité des Cèdres, ce 28^e jour du mois de septembre 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Greffier-trésorier